



DGA Ressources

Direction des Ressources Humaines et des
Moyens Généraux

Direction des Ressources Humaines et des
Moyens Généraux

Affaire suivie par : S. Delapierre
Poste:

2018-CP-6506

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

POLITIQUE D01 RESSOURCES HUMAINES

**ADOPTION DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE
MOYENS AVEC LA PRÉFECTURE DE POLICE ET LA FÉDÉRATION
NATIONALE DE PROTECTION CIVILE DANS LE CADRE DES
CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE 2018**

BUDGET PRINCIPAL Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé				99 000,00 €
Montant déjà engagé				0 €
Montant disponible				99 000,00 €
Montant réservé pour ce rapport				60 100,62 €

Dans le cadre des Championnats de France de Cyclisme sur Route 2018, le conseil Départemental des Yvelines a adopté une délibération de principe le 20 octobre 2017 permettant l'accueil de cette manifestation sportive sur son territoire, qui se déroulera du 28 juin au 1^{er} Juillet 2018. Le Département des Yvelines est co-organisateur de cette manifestation avec la Fédération Française de Cyclisme.

Afin de permettre l'accueil de cet évènement dans les meilleures conditions de sûreté et de sécurité pour les participants et pour le public, un partenariat est nécessaire avec les forces de l'ordre (Police et Gendarmerie Nationale), ainsi qu'avec la Fédération Nationale de Protection Civile.

Le présent rapport propose la signature de deux conventions avec la Préfecture de Police qui met à disposition des moyens en personnels, matériels ou animaux, pour un montant estimé à 26 897€ pour la police nationale, 17 498,53 € pour la gendarmerie et une convention avec la Protection Civile pour un montant de 15 705,09€.

Les prochains championnats de France de Cyclisme sur route se dérouleront du 28 juin au 1^{er} juillet 2018 sur le territoire des Yvelines, co-organisés avec la Fédération Française de Cyclisme.

L'accueil d'un tel évènement qui comporte cinq épreuves, réparties entre courses en ligne et courses contre la montre, sur des tracés comptant entre 21 km et 45 km sur des voies communales du département nécessite un fort partenariat avec les forces de l'ordre, police et gendarmerie nationale.

- La Préfecture de Police mettra des moyens humains et matériels afin d'assurer la sécurité publique dans le respect de l'ordre public, la sécurité et le jalonnement sur les parcours des différentes épreuves, d'assurer la surveillance des sites dédiés à la course et des zones de stationnement du public, de réguler la circulation, de prévenir et de réprimer le stationnement anarchique et gênant dans le respect des différents arrêtés.

Pour ce faire, il convient d'approuver les conventions ci annexées, définissant les moyens mis à disposition et le coût inhérent à cette mise en sécurité estimé à 17 498,53 € et 26 897,00 €.

Les projets de convention à passer entre le Département des Yvelines et la Préfecture des Yvelines sont annexés à la délibération, **pour approbation**.

Ces conventions fixent les modalités de ces mises à disposition et notamment : la nature de la prestation, les modalités de mise en œuvre et le coût.

- La Fédération Nationale de Protection Civile agréée de Sécurité Civile (FNPC) mettra des moyens à disposition pour assurer le dispositif de secours « public » à savoir:
- Jeudi 28 juin : 6 intervenants secouristes + 1 véhicule de premiers secours à la personne (VPSP)
- Vendredi 29 juin : 4 intervenants secouristes + 1 VPSP
- Samedi 30 juin : 27 intervenants secouristes + 4 VPSP
- Dimanche 1^{er} juillet : 33 intervenants secouristes + 5 VPSP

Pour ce faire, il convient d'adopter la convention de mise à disposition de moyen ci annexée pour un montant de 15 705.09€.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter les termes de la délibération suivante :